

U4 P3 E2/3 C2



## DESCRIPTIF TYPE

**Revêtement de sol PVC hétérogène compact U4 P3 en lés de 2 m**

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact 2 mm en lés de 2 m classé U4 P3 E2/3 C2 type Eternal 43.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,02 mm.

Il présentera une résistance au glissement classée R10.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, d'un envers calandré constitué de 60 % de matériau recyclé et d'une armature en voile de verre assurant une excellente flexibilité et stabilité dimensionnelle inférieure à 0,10 %.

Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface PUR Pearl™ lui conférant une remarquable résistance aux taches, facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du produit.

Pour un environnement plus sain, les émissions de COV dans l'air ne devront pas dépasser 20 µg/m<sup>3</sup> (suivant la norme NF EN 16516) et les matières premières seront garanties sans phthalates.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à **6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en oeuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant<sup>(1)</sup>).

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo **Tournesol**.

Découvrir l'ensemble de la [gamme coloristique](#)

## MODE DE POSE &amp; ENTRETIEN

## Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant et dans le respect du DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'il implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois

E2 : joints soudés à chaud sur support béton

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. A prévoir : Eléments de finition (barres de seuil, joints de dilatation, plinthes, profilés de finitions en cas de remontées en plinthes...)

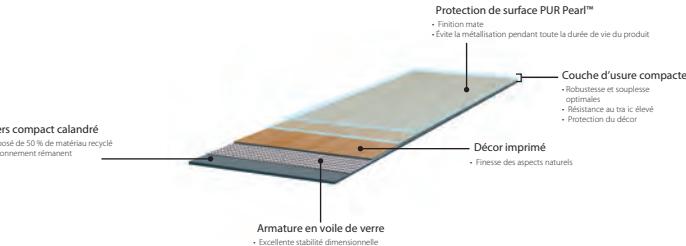
## Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.

- Taux d'émission de TVOC < 20 µg/m<sup>3</sup>, classe A+
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règle-ment européen REACH<sup>(2)</sup>
- Matières premières garanties sans phthalate
- Composé de 60 % de matières provenant de ressources naturelles
- Recyclable à 100 %
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100% renouvelable.



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	<b>Eternal 43</b>
Classement UPEC	<b>U4 P3 E2/3 C2</b>
Certificat QB UPEC	<b>311-022.1</b>
Epaisseur totale	<b>2,0 mm</b>
Couche d'usure	<b>0,70 mm</b>
Masse surfacique totale	<b>2800 g/m<sup>2</sup></b>
Groupe d'abrasion	<b>T</b>
Poinçonnement rémanent	<b>0,02 mm (exigence de la norme ≤ 0,10 mm)</b>
Réaction au feu	<b>Bfl-s1* - n° 2018/099-1 (CRET)</b>
Classification selon NF EN ISO 10582	<b>34 - 43</b>

\* Satisfait à la réglementation M3

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)).

(2) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.